CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction des Finances Service du Budget & Gestion Financière 12409

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): M. DIDIER REAULT

OBJET : Demande de garantie d'emprunt formulée par la SA d'HLM Nouveau Logis Provençal.

Opération : acquisition en VEFA de 24 logements collectifs locatifs sociaux (13 PLUS, 6 PLAI, 5 PLS) dénommés "résidence Amédée" et situés Rue de la Fonse, lieu dit La Pousaraque, sur la commune de Gignac-la-Nerthe (13180).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La SA d'HLM NOUVEAU LOGIS PROVENÇAL sollicite le Conseil Départemental des Bouchesdu-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt d'un montant total de 1.277.855,55 € Celle-ci représente 45% d'un montant total d'emprunts de 2.839.679,00 €, dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Cette demande intéresse le secteur du logement social (acquisition en VEFA).

Par ailleurs, l'encours garanti au 01/01/2018 de la SA d'HLM NOUVEAU LOGIS PROVENÇAL auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône s'élève à 37.744.727,53 € Cet encours représente 2,95% de l'encours garanti des organismes HLM et 2,67% de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par la Commission Permanente du Conseil Départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL